

CONTRAT DE TRAVAIL
(analyste, développement d'applications)

01 ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "l'employeur")

02 ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "l'employé")
(l'employeur et l'employé ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE l'employeur désire engager l'employé à titre d'analyste, développement d'applications;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire accepter l'offre d'emploi de l'employeur, après avoir été informé des politiques et conditions d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

2.01 Poste occupé

L'employeur engage l'employé à titre d'analyste, développement d'applications.

03 2.02 Principales fonctions et responsabilités

Sans être limitative et pouvant être sujette à modifications (dans ce dernier cas, sur préavis de l'employeur), la description des principales fonctions et responsabilités de l'employé est la suivante:

- développer et programmer des applications informatiques au sein d'un environnement de type client-serveur, ou apporter un soutien en la matière, et participer à la réalisation de l'examen organique des systèmes à partir d'une analyse fonctionnelle;

--	--

Employeur Employé

- créer et modifier de façon efficace les programmes, selon les spécifications de l'analyste ou les requêtes des utilisateurs, de même qu'à en établir la documentation et à procéder à des essais;
- maîtriser et appliquer les différents langages employés, connaître et utiliser les banques de données existantes ainsi que mettre en œuvre des programmes ou les modifier, au moyen des outils disponibles;
- voir à la préparation de documents relatifs à l'implantation de programmes et de modules, préparer la documentation touchant l'exploitation et collaborer à l'application des recommandations, en plus d'élaborer de nouveaux projets de production et de préparer les instructions destinées au service de l'exploitation;
- effectuer les énoncés d'exigences pour les modifications des applications informatiques;
- participer aux projets de développement à titre de conseiller usager;
- assumer la responsabilité des tests d'essai;
- préparer la documentation pour les usagers, les limites des produits et les manuels de référence technique;
-

2.03 Supérieur immédiat

L'employé est sous la responsabilité immédiate de, qui occupe le poste de, ou de toute autre personne que peut désigner l'employeur.

2.04 Lieu du travail

Le lieu de travail de l'employé est situé au, ou à tout autre lieu requis pour l'exploitation efficace de l'entreprise de l'employeur.

2.05 Permis de conduire et véhicule automobile

Pendant la durée du présent contrat, l'employé doit être titulaire d'un permis de conduire valide et doit pouvoir utiliser un véhicule automobile pour les fins de son travail.

3.00 CONSIDÉRATION

04

3.01 Salaire

En considération de l'exécution de son travail, l'employé a droit à un salaire annuel de dollars (.....\$). Ledit salaire est révisé sur une base annuelle, à la date anniversaire de son entrée en fonction, selon l'évaluation du rendement de l'employé et les résultats de l'entreprise de l'employeur. Ledit salaire (diminué des déductions légales et contributives, s'il y a lieu) est payable le de chaque, par chèque ou par dépôt direct dans le compte de banque de l'employé, au choix de l'employeur.

3.02 Temps supplémentaire

Tout temps supplémentaire doit être autorisé par l'employeur avant d'être effectué par l'employé. L'employeur peut, à la demande de l'employé, remplacer le paiement des heures supplémentaires, s'il y a lieu, par un congé payé d'une durée équivalente aux heures supplémentaires effectuées, majorée de cinquante pour cent (50%).

3.03 Avantages particuliers

En raison du poste occupé par l'employé, celui-ci a droit aux avantages particuliers

--	--

Employeur Employé